

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUTINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM 2025-09-100 **Foyer rural – demande de réservation par l'association l'Art Dons de Loire :**
Acte 3.3 : Domaine et patrimoine – location

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association l'Art Dons de Loire dont le siège est à Brain sur Allonnes qui sollicite la réservation du foyer rural pour l'organisation d'une manifestation musicale.

Types d'événements déjà réalisés par l'association : l'art en punk (punk and roll), l'art en tek (musique électronique), l'art en dub (reggae).

Le conseil municipal,

Vu le retour négatif sur une des manifestations organisées par l'association,

Après en avoir délibéré :

Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de location du foyer rural par l'association l'Art Dons de Loire dont les manifestations musicales ne sont pas compatibles à la vie du centre-bourg.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

